

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue au 18 avenue du Centenaire, le **2 février 2026**, à 19h31, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier.

Étaient présents : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller #1, prend place à 19h50
 Madame Josée Maheux, conseillère #2
 Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
 Madame Hélène Ouellet, conseillère #4
 Madame Isabelle Deschênes, conseillère #5
 Madame Martine Côté, conseillère numéro #6

Assiste également à la séance, Mme Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-025-2026-02

Il est proposé par madame Josée Maheux
Et résolu à l’unanimité des conseillers:

QUE l’ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance du Conseil municipal
- 2. Adoption de l’ordre du jour

~~Assemblée de consultation publique~~

Administration

- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026
- 4. Autorisation de vacances de la directrice générale

Finances

- 5. Autorisation des comptes à payer
- 6. Dépôt et adoption des états financiers 2024
- 7. Dépôt du rapport des totaux des dépenses de plus de 25 000\$
- 8. Dépôt du rapport annuel-gestion contractuelle 2025

~~Sécurité publique~~

Période de questions d’intérêts publics

- 9. Période de question

~~Environnement et urbanisme~~

~~Hygiène du milieu~~

Voirie

- 10. Mandat à la MRC-Demande de financement PPA-CE
- 11. Octroi de contrat-balayage de rues

Santé et bien-être

- 12. Proclamation des journées de la persévérance scolaire-16 au 20 février 2026

Loisirs et cultures

- 13. Commandites-Ballon sur glace Sayabec

Correspondances

14. Correspondances

Période de questions (concernant les points à l’ordre du jour)

15. Période de questions

Levée de la séance

16. Levée de la séance

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-026-2026-02

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal du 12 janvier 2026 soit adopté.

Adopté à l’unanimité

4. AUTORISATION DE VACANCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale souhaite prendre des vacances du 15 au 22 mars 2026 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit assurer la continuité des services administratifs durant cette période;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-027-2026-02

Il est proposé par madame Martine Côté
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à s’absenter pour vacances du 15 au 22 mars 2026 inclusivement;

QUE durant cette période, les dossiers urgents seront pris en charge par madame Marie-Ève Turgeon, greffière-trésorière adjointe;

QUE cette période de vacances soit imputée au solde annuel de vacances de la directrice générale.

Adopté à l’unanimité

FINANCES

5. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 109 836.72 \$ en date du 2 février 2026;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-028-2026-02

Il est proposé par madame Martine Côté
Et résolu à l’unanimité des conseillers:

QUE la Municipalité approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros :

Totalisant un montant de 109 836.72 \$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

6. DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier au 31 décembre 2024, par la directrice générale et greffière-trésorière;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-029-2026-02

Il est proposé par monsieur Nelson Lavoie
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil, conformément à l’article 176.1 du *Code municipal du Québec* [L.R.Q. c. C 27-1], adopte le rapport financier et le rapport de l’auditeur pour l’exercice financier terminé le 31 décembre 2024 tel que présenté par madame Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l’unanimité

Nelson prend place à 19h50

7. DÉPÔT DU RAPPORT DES TOTAUX DES DÉPENSES DE PLUS DE 25 000\$

Madame Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière, fait dépôt auprès du conseil du rapport des totaux des dépenses de plus de 25 000\$ pour l’année 2025. Ce rapport sera disponible sur le site web de la municipalité.

8. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL-GESTION CONTRACTUELLE 2025

Madame Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière, fait dépôt auprès du conseil du rapport annuel de la gestion contractuelle pour l’année 2025. Ce rapport sera disponible sur le site web de la municipalité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

PÉRIODE DE QUESTIONS D’INTÉRÊTS PUBLICS

9. PÉRIODE DE QUESTION

ENVIRONNEMENT ET URBANISME

HYGIÈNE DU MILIEU

VOIRIE

10. MANDAT À LA MRC-DEMANDE DE FINANCEMENT PPA-CE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damase souhaite réaliser des travaux d’amélioration de chemins municipaux au cours de l’année 2026;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux comprennent notamment :

le rechargement en gravier et creusage de fossés du 7e rang Est sur environ 800 mètres;

la reconstruction de chemin dans le 8e rang Est sur une distance d’environ 400 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d’aide financière dans le cadre du programme PPA-CE 2026 (Programme d’aide à la voirie locale – volet chemins et infrastructures);

CONSIDÉRANT QU’ il est requis de produire des plans et devis ainsi qu’une estimation préliminaire des coûts afin de compléter la demande de financement;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-030-2026-02

Il est proposé par madame Josée Maheux
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Damase mandate la MRC de La Matapédia afin de procéder à la préparation des plans et devis ainsi qu’à l’estimation préliminaire des travaux suivants :

- rechargement en gravier du 7e rang Est;
- reconstruction de chemin dans le 8e rang Est;

QUE ce mandat est donné spécifiquement dans le but de permettre à la Municipalité de Saint-Damase de déposer une demande d’aide financière au PPA-CE 2026;

Adopté à l’unanimité

11. OCTROI DE CONTRAT-BALAYAGE DE RUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damase a besoin de services de nettoyage de la voirie par balai mécanique pour assurer la propreté et l'entretien de ses routes ;

CONSIDÉRANT QUE Transport Yves Bouillon a soumis une offre pour la prestation de ce service au coût de 155 \$ de l'heure ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-031-2026-02

Il est proposé par madame Isabelle Deschênes
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil octroie le mandat à Transport Yves Bouillon pour l'utilisation d'un balai mécanique au coût de 155 \$ de l'heure.

Adopté à l’unanimité

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE-16 AU 20 FÉVRIER

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la réussite éducative et la persévérance scolaire une des cinq priorités régionales de la Démarche COSMOSS afin de mobiliser l’ensemble des partenaires concernés par cet enjeu ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est étroitement liée à d’autres enjeux tels que la relève et la qualification de la main-d’oeuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu’il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et ce, jusqu’à l’obtention d’un diplôme qualifiant pour l’emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d’engagement considérable en matière de prévention de l’abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l’échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire, soulignées dans les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort de l’année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l’abandon scolaire.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-032-2026-02

Il est proposé par madame Josée Maheux
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil proclame la 3e semaine de février Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité, soit du 16 au 20 février 2026 ;

QUE le conseil appuie les efforts des partenaires de COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage (harcèlement, intimidation, motivation etc)
– les partenaires des milieux de l’éducation, de la santé et des services sociaux, du municipal, de l’emploi, du communautaire et de la petite enfance
– afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l’éducation et la considérant comme un véritable levier de développement pour nos communautés ;

QUE le conseil s’engage à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l’année 2026.

Adopté à l’unanimité

LOISIRS ET CULTURES

13. COMMANDITES-BALLON SUR GLACE SAYABEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damase a reçu une demande de commandite de l’équipe féminine de ballon sur glace Les Draveuses de Sayabec;

CONSIDÉRANT QUE cette participation représente une occasion importante de rayonnement sportif et communautaire;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-033-2026-02

Il est proposé par madame Hélène Ouellet
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Damase autorise le versement d’un don de 200 \$ au Club de ballon sur glace de Sayabec, afin de soutenir la participation des jeunes athlètes au Championnat canadien;

QUE la directrice générale est autorisée à effectuer le paiement conformément à la présente résolution.

Adopté à l’unanimité

CORRESPONDANCES

14. CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS (CONCERNANT LES POINTS À L’ORDRE DU JOUR)

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-034-2026-02

Il est proposé par monsieur Nelson Lavoie
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

QUE la séance soit et est levée à 20h13

Adopté à l’unanimité

Le 2 février 2026

MARTIN CARRIER
Maire

VANESSA CARON
Directrice-générale et greffière-trésorière

Je, Martin Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de *l’article 142 (2) du Code municipal*.

Martin Carrier, maire